

The "Loans Affair" was a sensitive political issue in Australia in 1975. It involved controversial loans negotiations between Australia and other governments. The Australian Government was in the minority in the Senate. Therefore the Senate was able to pass a resolution summoning to the Bar the Solicitor-General and eleven senior public servants to answer questions and provide papers relating to the "Loans Affair".

The witnesses appeared but refused to answer questions relating to the negotiations. The witnesses claimed privilege. They maintained that the questions related to government policy and decisions of cabinet and that crown privilege applied.

The matter of the refusal of the witnesses to answer questions was referred to the Senate Committee of Privileges. The Committee consisted of four government Senators one of whom was the Chairman and three opposition Senators.

The government Senators wrote a majority Report that approved the actions of the witnesses since the questioning dealt with confidential matters. The three opposition Senators wrote a minority Report chastising the Government for claiming privilege as to all documents and questions. These Senators maintained that a claim of privilege can relate only to particular documents and particular questions. The Reports were not debated as dissolution of Parliament quickly followed.

En 1975, «l'affaire des emprunts» soulève des remous politiques en Australie, où l'on négocie des emprunts controversés avec d'autres gouvernements. Le gouvernement australien est en minorité au Sénat. La Chambre haute peut donc adopter une résolution sommant le Solliciteur général et onze hauts fonctionnaires de se présenter à la barre pour répondre aux questions et produire des documents concernant «l'affaire des emprunts».

Les témoins comparaissent mais refusent de répondre aux questions qui concernent les négociations, et invoquent un privilège. Ils soutiennent que les questions ont trait à une politique gouvernementale et à des décisions du cabinet et qu'elles constituent un privilège de la Couronne.

La décision des témoins de refuser de répondre aux questions fait l'objet d'un examen du Comité sénatorial des privilèges. Ce Comité est composé de quatre sénateurs du gouvernement, dont l'un en est le président, et de trois sénateurs de l'opposition.

Les sénateurs du gouvernement rédigent un rapport majoritaire qui approuve la décision des témoins, puisque les questions portaient sur des affaires confidentielles. Les trois sénateurs de l'opposition rédigent un rapport minoritaire où ils fustigent le gouvernement pour avoir invoqué un privilège pour tous les documents et toutes les questions. Ces sénateurs soutiennent qu'on ne peut invoquer de privilège que pour un document ou une question en particulier. Ces rapports ne font pas l'objet de débat, car le Parlement est dissous peu après.

*[The following text is a faint, mirrored bleed-through from the reverse side of the page and is largely illegible.]*